

2012/4480 - Attribution de subventions de fonctionnement général à 11 MJC de Lyon (2e tranche) au titre de l'année 2012 (Direction du Développement Territorial) (BMO du 30/04/2012, p. 1121)

Rapporteur : Mme VALLAUD-BELKACEM Najat

Mme VALLAUD BELKACEM Najat, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce versement de la deuxième tranche des subventions de fonctionnement général aux 11 MJC de Lyon.

Mme d'ANGLEJAN Jeanne : Monsieur le Maire, chers Collègues, vous nous demandez de voter la deuxième partie des subventions destinées aux MJC, soit 20 % de leur budget annuel. Deux remarques :

- pour information depuis janvier 2010, ces attributions de subventions se font en deux étapes : une première étape avec l'octroi en début d'année de 80 % de la subvention de l'année précédente augmentée de 2 % , et puis les 20 % restants, éventuellement ajustés au vu des conclusions des rencontres politiques et techniques de dialogue de gestion qui auront eu lieu dans les semaines précédentes.

Je ne l'invente pas, c'est ce qui est écrit dans votre délibération !

Or, que constatons-nous cette année ? Et bien, pour certaines MJC la rencontre de dialogue de gestion n'a pas eu lieu. Christophe Limousin, en charge de la jeunesse et des sports dans le 2^e arrondissement, s'en est d'ailleurs ému en commission et en conseil d'arrondissement. Pourquoi ? Tout simplement que ne pouvant être partout, votre Adjointe à la Jeunesse n'a donc pas pu remplir son mandat correctement, et manifestement aucun de vos adjoints n'a voulu la suppléer. Bref, vous nous proposez d'attribuer plus de 350.000 € de subventions alors que les règles que vous avez édictées ne sont pas respectées par vous-même. C'est un mode de fonctionnement qui privilie une fois de plus la forme au fond !

- enfin, je voudrais revenir sur la progressivité annoncée de 2 %. Si je comprends bien que certains éléments peuvent amener à dépasser ce taux, quoique je remarque que pour les maisons de l'enfance il est scrupuleusement respecté, je m'interroge sur les hausses répétées et importantes des subventions à la MJC et au Centre social de Saint-Rambert. Certes, l'installation dans un même lieu a sans doute des conséquences, mais en deux ans nous sommes passés pour ces deux structures de 225.000 € à près de 415.000 €, ce qui est quand même conséquent.

Pour ces raisons, nous souhaiterions que cette discussion préalable soit effectivement réalisée. Nous connaissons tous l'importance que les MJC ont comme acteurs de la cité pour s'occuper notamment de la jeunesse dans la Ville de Lyon. Il serait bien que le dialogue de gestion prévu par vous entre les villes et ces structures soit un peu plus régulier.

Pour ma part, je m'abstiendrai sur le dossier, notre Groupe votera pour.

M. LE MAIRE : Merci bien, il vaut mieux parce qu'on pourrait passer votre intervention à la MJC et au centre social de Saint-Rambert qu'on vient d'ouvrir. Avant, ils étaient dans les préfabriqués, une petite maison. Nous venons d'ouvrir un équipement neuf. Bien sûr que nous le dotons, si nous ne le dotons pas de manière satisfaisante vous nous diriez comme tout à l'heure sur le budget « finalement vous ne donnez pas les moyens de fonctionner ». Et bien oui, nous donnons les moyens de fonctionner.

Mme VALLAUD BELKACEM Najat, Adjointe : Je voudrais simplement dire deux mots Monsieur le Maire, pour répondre en deux points rapides.

D'abord sur le dispositif tel qu'il fonctionne, donc avec les règles que vous avez rappelées et que vous continuez visiblement à contester même sur le fond. Je voudrais juste vous rappeler quelques éléments Madame d'Anglejan, pour que vous puissiez vous faire une idée de l'évolution de la situation des MJC de Lyon et juger par ailleurs de mon investissement personnel sur ce dossier.

En 2009, avant la signature des conventions qui nous lient aujourd'hui avec les MJC, l'état des lieux financier des centres sociaux et des MJC montrait que sur 28 structures il y en avait 15 qui étaient en situation de dépôt de bilan à très court terme. Parmi elles, 12 avaient un risque important de cessation de paiement.

En 2012 aujourd'hui, le bilan qu'on peut tirer de tout le travail qu'on a effectué ces dernières années, c'est que 1) aucune de ces structures n'a mis la clé sous la porte ; 2) les dialogues de gestion technique et politique -et je reviendrai à ce que vous me disiez-, ont permis d'établir une relation de confiance entre la Ville et ses structures qui permet désormais d'anticiper les éventuelles difficultés financières, et la Ville de Lyon ne s'est plus jamais retrouvée dans une situation de « pompier » ; 3) les résultats comptables pour l'année 2011 sont excédentaires pour 24 de ces structures, chose rarement vue, je vous invite à les comparer avec d'autres villes si vous ne me croyez pas, et 4) l'amélioration progressive de la situation financière de ces structures -c'est la raison pour laquelle on travaille sur ce sujet- s'est faite sans subvention exceptionnelle, c'est-à-dire que nous nous en

sommes tenus à ce que nous avions dit, une dotation globale de fonctionnement augmentée de 2 % pour suivre l'inflation chaque année -je réponds à votre question-, mais pas de subvention exceptionnelle.

Le tout avec quand même ces dernières années une augmentation des services offerts aux Lyonnais, de leur qualité, de leur diversité, des équipements nouveaux. En effet vous avez cité Saint-Rambert, on pourrait en citer d'autres en cours de construction, un dispositif de conventionnement qui n'a jamais été aussi transparent, aussi constructif et aussi profitable à la rigueur de gestion de ces associations, et à leur capacité à se développer et surtout, je finis, jamais les élus d'arrondissement n'ont été aussi étroitement associés aux décisions prises à l'égard de ces structures.

Alors pour ce qui concerne maintenant le dialogue politique de 2012 auquel vous faites référence, sachez simplement que 1) le dialogue technique a bien eu lieu en début d'année, que de ce dialogue technique il est ressorti qu'il n'y avait aucune contre-indication à verser la deuxième tranche de subventions ; 2) nous avons noté, parce que nous essayons de gérer les choses de façon intelligente, que l'année dernière en versant la deuxième tranche des subventions aux associations au mois de juillet on arrivait un peu tard et au fond, l'argent public servait d'une certaine façon à financer les agios bancaires de ces structures. Donc, j'ai pris la décision, ne vous en déplaise, d'avancer le versement à ce Conseil municipal.

Les dialogues politiques avec les structures ont bel et bien lieu sur les mois de mai et de juin. La MJC dont vous parlez dans le 2^e arrondissement est prévue dans les prochains jours qui viennent, donc moi je veux bien que vous inventiez ce que vous voulez par acrimonie envers les résultats des présidentielles, mais la vérité c'est je crois qu'on ne peut sûrement pas nous reprocher de n'avoir pas pris en mains la situation des associations MJC et centres sociaux dans cette ville. Sachez-le, notre situation fait des envieux partout, au point que nous ayons fini par accueillir l'année dernière le congrès national des MJC de France ici, et que l'année prochaine le congrès national des centres sociaux de France aura lieu dans cette même ville. C'est qu'il doit y avoir quand même une petite raison de venir voir pourquoi ça fonctionne si bien.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Mme d'Anglejan s'est abstenue.)

(Adopté.)